**Appel à projets**

**Simulation en Santé - Campagne 2023**

*Soutien à l’innovation dans les formations des professionnels de santé*

Charte

**Objet de l’appel à projets**

La formation aux métiers de la santé, du fait de la forte responsabilité des professionnels et des risques liés aux soins, cherche toujours à améliorer les méthodes d’apprentissage utilisées. En effet, la maitrise des gestes et des organisations est incontournable pour la qualité et la sécurité des prises en charge des patients.

Les avancées technologiques proposent des outils de simulation de la réalité très performants. Le monde de la santé peut désormais en bénéficier. Cela permet à l’ensemble des étudiants des professions de santé d’aborder la prise en charge de l’usager avec les acquis cliniques et techniques nécessaires et de respecter ainsi le principe « jamais la première fois sur le patient ». La simulation permet de s’entrainer individuellement et collectivement en équipe pluri-professionnelle. Elle facilite l’appropriation des pratiques par la répétition des gestes et des activités et vise à en assurer la maîtrise.

La mission de la Haute autorité de santé (HAS) conduite dans le cadre du Développement professionnel continu (DPC) et de la prévention des risques associés aux soins (2012) a conclu à la pertinence de la simulation en santé. Elle en renforce la nécessité en développant dans son guide méthodologique « simulation en santé et gestion des risques » en février 2019 les méthodes et outils contribuant la gestion des risques en soins.

L’évolution des prises en charge des patients avec le développement des nouveaux métiers et la technicité dans les soins, rend indispensable son déploiement.

Le Programme national pour la sécurité des patients (PNSP)[[1]](#footnote-1) 2013-2017 recommande de faire de la simulation en santé sous ses différentes formes une méthode prioritaire, en formation initiale et continue pour faire progresser la sécurité. L’utilisation de mannequins performants et le développement des *serious games* doivent être favorisés pour permettre une formation de qualité de l’ensemble des professionnels de santé et ainsi renforcer la sécurité des soins délivrés au patient.

Le travail réalisé lors de la Grande conférence de santé dont les conclusions ont été rendues publiques le 11 février 2016 confirme la pertinence de cette approche. La feuille de route proposée identifie plusieurs mesures concernant les formations médicales et paramédicales. Le développement de la simulation en santé est particulièrement ciblé dans la mesure 9 : développer et mieux organiser les interactions entre les étudiants des différentes formations de santé et la mesure 10 : généraliser les outils numériques dans les formations en santé.

Le bilan intermédiaire de février 2018 de la concertation et propositions d’orientations sur l’universitarisation des formations en santé rédigé par Stéphane Le Bouler réaffirme le potentiel du numérique en matière d’apprentissage : si les innovations numériques en santé permettent de modéliser les situations du soin les plus proches possibles et en totale sécurité, on y retrouve aussi l’approche de la formation par compagnonnage.

Renforcer la place accordée à la simulation en santé dans les maquettes pédagogiques, contribuera aussi à répondre à l’engagement « Adapter les métiers et les formations aux enjeux de la santé de demain » du plan ma santé 2022.

Le rapport IGAS d’octobre 2022 relatif à l’évolution de la profession et de la formation infirmière recommande de créer ou mutualiser lorsqu’ils existent des enseignements communs aux différentes formations en santé et paramédicales ainsi que les exercices de mise en situation par le biais de simulations.

De plus, en janvier 2023, en parallèle de la convention citoyenne sur la fin de vie, le ministère chargé de la Santé entend favoriser le développement des soins palliatifs. Afin de garantir l’équité dans la prise en charge des personnes en fin de vie et permettre aux professionnels et étudiants en santé d’appréhender au mieux l’accompagnement nécessaire dans la mise en place du parcours de soins, un accent particulier sera mis sur les projets proposant un axe innovant en rapport avec cette thématique.

L’ARS encourage les avancées technologiques en pédagogie et prévoit de poursuivre la démarche initiée chaque année depuis 2014 de soutien à la simulation en santé par un dispositif d’appel à projet.

**Objectifs**

Mobiliser et soutenir les équipes pédagogiques des UFR santé, des instituts et écoles de formation paramédicaux et/ou établissements de santé.

Développer des outils pédagogiques innovants s’appuyant sur le numérique, notamment les centres de simulation en santé, pour l’ensemble des étudiants des formations en santé

Promouvoir des actions de coopération et de formation continue entre les professionnels de santé médicaux et paramédicaux, en optimisant l’utilisation des équipements et ressources existants.

**Financement**

Ce dispositif repose sur la mobilisation d’une enveloppe de crédits du Fonds d’Intervention Régional (FIR) à hauteur de 2,4 M €.

 **Modalités de l’appel à projet**

Les projets concerneront la création ou le renforcement de dispositifs de formation existants utilisant intégralement ou pour partie la simulation en santé au service de :

* Les étudiants en :
	+ formation initiale paramédicale ;
	+ formation initiale en sciences maïeutiques ;
	+ formation initiale en sciences médicales (excluant l’organisation des ECOS) ;
* Les professionnels de santé médicaux et paramédicaux en formation continue.

Les projets devront permettre de développer des enseignements pluridisciplinaires et favoriser les liens entre les formations des professionnels de santé afin de préparer aux situations de travail en inter-professionnalité.

La description du projet est en conformité avec le guide de bonnes pratiques en matière de simulation en santé de la HAS.

Les projets sont portés par :

* Les universités ;
* Les établissements de sanitaires et/ou médico-sociaux ;
* Les groupements hospitaliers de territoire (GHT) ;
* Les instituts et écoles de formation paramédicale ;
* Autres structures.

Les projets cibleront plus particulièrement l’apprentissage des bonnes pratiques (actes, conduites à tenir) et la gestion des risques associés aux soins (reconstitution d’événements indésirables, gestion de crise, annonce d’un dommage…).

Les crédits alloués serviront au soutien financier de projets permettant notamment de :

1. Construire des dispositifs pédagogiques partagés permettant la synergie entre les différentes formations, l’accès au plus grand nombre d’étudiants à la simulation et l’optimisation de l’utilisation de ces équipements,
2. Contribuer à l’achat de matériel (mannequin haute-fidélité, réalisation de *serious games*…) pour améliorer le niveau d’équipement en veillant à un maillage sans redondance,
3. Favoriser l’accès aux formations à la simulation en santé pour les équipes pédagogiques des instituts de formation paramédicaux et des UFR santé.

Pour optimiser l’utilisation du matériel et/ou des équipements, les acquisitions indiquées pourront également être mises à disposition des professionnels d’établissements ou organismes partenaires dans le cadre du Développement professionnel continu (DPC).

**Modalités de mise en œuvre et calendrier**

**Modalités de mise en œuvre**

Dans le cadre de l’appel à projets lancé par l’Agence Régionale de Santé auprès des établissements précités, les modalités de mise en œuvre sont les suivantes :

**1)** La procédure est communiquée par l’ARS Ile-de-France aux établissements éligibles et aux instituts/organismes de formations concernés.

**2)** Les établissements doivent déposer leur dossier de réponse à l’appel à projet en ligne, jusqu’au **20 juin 2023**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/arsif-appel-a-projets-2023-soutien-a-l-innovation->

**3)** Arbitrage d’un comité de sélection constitué auprès de l’ARS Ile-de-France composé de représentants des universités et des instituts de formation paramédicaux, d’experts en simulation en santé.

Le choix des projets repose sur les critères de notation suivants :

* + Composition de l’équipe projet ;
	+ Description du projet (planification, organisation envisagée, cohérence du budget…) ;
	+ Objectifs pédagogiques ;
	+ Contribution au développement de la simulation en santé au sein de la région (tendre vers une équité territoriale) ;
	+ Mobilisation des bénéficiaires en interfiliarité ;
	+ Une part significative des formateurs a une formation reconnue à la simulation (> 50 %) et une expérience pédagogique dans la thématique enseignée.

**4)** Une convention de financement est établie par l’Agence Régionale de Santé et le porteur du projet.

Les informations suivantes sont indispensables à la rédaction de la convention de financement signée :

* Le Prénom/Nom et fonctions du signataire de la convention de financement ;
* La fiche de situation SIRET de la structure support (attribuée par l'INSEE selon une nomenclature établie dans un registre national, appelé répertoire SIRENE) ;
* Le RIB de la structure support

**Livrables attendus :**

Deux rapports sont attendus décrivant la réalisation du projet et l’utilisation des fonds.

* Rapport n°1 : rapport liminaire le 31 décembre 2023, présentant l’aménagement du projet suite à l’allocation de la subvention ARS Ile-de-France. Un échéancier d’utilisation des crédits est attendu ;
* Rapport n°2 : rapport final à transmettre pour le 30 septembre 2024 présentant le bilan des actions menées avec les partenaires du projet, notamment le nombre d’étudiants ou de formateurs/enseignants formés dans les différentes formations ciblées, la satisfaction des équipes pédagogiques et des étudiants, les premiers impacts de la mise en place du projet sur le développement des compétences et la réussite des étudiants, l’identification des thématiques prioritaires à cibler pour poursuivre le développement de la simulation en santé dans la formation initiale des professionnels médicaux et ou paramédicaux.

Les pièces justificatives peuvent être :

* Rapport d’activité ;
* Evaluation qualitative, enquête, listes d’émargement ou attestation de réalisation d’une formation (émargement, contenus, horaires, …) ;
* Programme des interventions réalisées par les formateurs (contenus, horaires, prestations réalisées par les intervenants-formateurs, …) ;
* Pièces comptables attestant d’un budget exécuté dans le cadre du financement accordé (compte-rendu financier, bilan comptable, …) ;

**Les factures pro-forma ou provisoires ainsi que les devis ne sont pas acceptés.**

Engagement des porteurs et partenaires :

Les candidats s’engagent à :

* **Proposer un projet concernant un nombre significatif d’étudiants dans une ou plusieurs formations, au sein des UFR santé et/ou des instituts et écoles de formation paramédicaux, et un nombre de professionnels le cas échéant ;**
* **Développer un projet en conformité avec le guide de bonnes pratiques en matière de simulation en santé de la HAS ;**
* **Utiliser la totalité de la somme allouée au service du projet retenu, la possibilité de financer des charges de structure et des ECOS des études médicales ne pourra pas être prise en compte ;**
* **Réaliser le projet proposé dans l’année.**

**Calendrier**

|  |  |
| --- | --- |
| **Etapes** | **Dates** |
| **Diffusion de l’appel à projet**  | **24 avril 2023** |
| **Date limite du recueil des propositions en ligne** | **20 juin 2023** |
| **Notifications aux établissements et organismes de formation** | **entre le 31 août et le 15 septembre 2023** |
| **Déblocage des fonds FIR** | **Octobre 2023** |
| **Rapport liminaire** | **31 décembre 2023** |
| **Rapport final** | **30 septembre 2024** |

1. PNSP Axe 3 : Formation, culture de sécurité, appui. [↑](#footnote-ref-1)